



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E186489** VALABLE JUSQU'AU **05/09/2025**

ÉDITÉ LE 11/09/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/02/2012

Raison sociale : GRONDIN EMMANUEL

Forme juridique : EI
DEPUIS LE 21/02/2012

27, RUE DES DEUX RIVES
97441 SAINTE SUZANNE

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RM Sainte Clotilde

Téléphone : 06 92 56 26 70

Fax :

Siret : 540 037 520 00017

Portable : 06 92 77 63 04

Code NACE : 4322B

Responsabilité légale :

Numéro caisse de congés payés : 0018703

GRONDIN EMMANUEL CHARLES CHEF D'ENTREPRISE

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE LUN2401031

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE LUN2401031

Site Internet : <https://www.topclimreunion.re/>

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

E-mail : topclimreunion@orange.fr

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 232 094

Tranche de classification : CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	3	06/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

QUALIBAT REUNION
C/O FRBTP
RUE DU PONT
CS 41051
97404 SAINT-DENIS CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.